

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal
N°2021-092
CONVENTION COMMUNE / AVAG (Association de vélo
alternatif de la Grave)

Séance du : 18 décembre 2021

Date de convocation : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit décembre, à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, MATHON Sylvie, FAUST Alain, SIONNET Anthony, GILBERT Hervé, JACOB Roland, FERRIER Stéphane

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, PIQUEMAL Michel à PIC Jean-Pierre

Absent : FERRIER Nathalie, PIQUEMAL Michel, ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'association de vélo alternatif de la Grave, entretien, réhabilite et développe les itinéraires VTT et piétons sur la commune de la grave et notamment sur son versant nord dit des vallons de la Meije et Chancel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- D'approuver la convention entre l'AVAG (association de vélo alternatif de la grave) et la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre l'AVAG et la collectivité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

